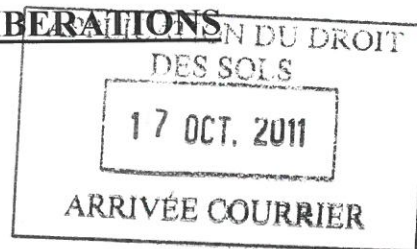


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation :	13.09.2011
Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	7

L'an deux mil onze le 21 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIARD.

Etaient présents : MM GIARD, RIO, MARIAGE, VASSAUX, Mmes RAGUIDEAU, DUPUIS,

Mme THIELEN ayant donné pouvoir à M GIARD

Absent excusé : Mr RAYMOND

Absents non excusés : Mrs RODA, PENDIC, Mme DRISSE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme RAGUIDEAU

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

La taxe d'aménagement remplacera la taxe locale d'équipement (TLE).

Le 15 octobre 2008, le conseil municipal avait voté un taux de 3% pour la taxe locale d'aménagement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir un taux de 3% pour la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir un taux de 3% pour la taxe d'aménagement.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Yves GIARD

